

AIDER UN JEUNE COLLÈGUE

Par Veropsou Postée le 26/02/2021 19:18

Bonjour, Un de mes collègues a une consommation anormale d'alcool notamment pendant la journée. Je voudrais lui en parler pour qu'il s'occupe de ce problème mais je n'ose pas. J'ai peur que ça gâche la relation de travail. Est-ce que vous pensez que je peux lui écrire un e-mail ? Est-ce que c'est mieux d'en parler à notre supérieur ? Il est jeune (23-24 ans) et a plein de qualités. Ça me fait vraiment mal au cœur qu'il s'abîme déjà à son âge... merci pour vos conseils.

Mise en ligne le 01/03/2021

Bonjour,

Nous comprenons que cette situation vous questionne.

Pour nous, il y a plusieurs paramètres à prendre en compte.

L'employeur doit normalement s'assurer de la sécurité mentale et physique de ses employés. Nous entendons donc par là, que si la consommation d'alcool de votre collègue nuit à la qualité de son travail, si elle est susceptible de provoquer un accident pour lui et/ou ses collègues, il paraît important d'en parler.

Dans tous les cas, dans un premier temps, et parce que nous entendons que vous êtes dans une démarche bienveillante par rapport à lui, nous vous conseillons d'en parler directement à votre collègue.

Vous pourriez lui signifier ce que vous avez constaté, lui dire que vous vous inquiétez pour lui, et que vous souhaiteriez l'aider. L'important est, bien sûr, de ne pas être dans le jugement mais dans la compréhension de sa souffrance mais également de ne pas vous positionner en « héroïne ». Ce n'est pas vous qui allez seule aider votre collègue dans sa problématique d'alcool.

Dans un deuxième temps, et selon sa réaction, vous pouvez lui exprimer que vous ne savez pas quoi faire, le dire ou non à l'employeur, mais que vous avez préféré en parler avec lui en premier.

Il est bien sûr possible que cette franchise nuise à votre relation de travail, mais le moment d'humeur passé, votre collègue pourra réaliser que c'est pour lui que vous avez pris ce risque.

S'il reconnaît avoir un problème de dépendance, vous pouvez lui indiquer notre numéro de téléphone 0980988930 et lui dire que nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, et également par Tchat sur notre site internet, de 8h à minuit. Vous pouvez également lui indiquer qu'il existe des centres de soins spécialisés dans la prise en charge des dépendances qui pourraient l'aider. Les consultations sont gratuites et confidentielles.

Vous trouverez les coordonnées de ces structures sur notre site internet Alcool Info Service dans notre rubrique « adresses utiles ».

En espérant que nos éléments de réponse vous aideront à vous positionner.

Bien à vous

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service